



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 93027

## Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la préoccupation des personnes atteintes d'un handicap visuel concernant la distinction entre les zones 30 et les zones de rencontres ou aires piétonnes. Il semblerait que des balises sonores puissent être installées afin d'informer ces personnes du type de zone dans laquelle elles circulent. Il demande donc au ministre les intentions du Gouvernement afin que les aveugles puissent bénéficier des mêmes informations que les voyants concernant la signalisation de ces zones, et afin que ces derniers puissent les distinguer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93027

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1120

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)